

Assemblée Mondiale Amazighe

Les raisons du boycott du recensement de 2014

L'Assemblée Mondiale Amazighe a décidé de boycotter le recensement général de la population et a mené une campagne de terrain sur le territoire marocain comportant des rencontres avec les citoyens et les cadres amazighes, en plus de la distribution d'imprimés appelant les citoyennes et les citoyens à boycotter le recensement général de la population et de l'habitat de 2014. L'Assemblée Mondiale amazighe a opté pour le choix du boycott suite au refus de ses revendications relatives aux respects des recommandations onusiennes concernant la langue maternelle lors de la réalisation du recensement, en plus du limogeage d'Ahmed Lahlimi Elalami mêlé à la falsification du recensement de 2004, qui a rendu le pourcentage des amazighophones à seulement 28%, c'est-à-dire moins que les francophones.

Tout en dénonçant l'ignorance de l'Etat des critères onusiens relatifs au recensement, l'Assemblée Mondiale Amazighe déclare à l'opinion publique nationale et internationale ce qui suit:

1- Le non limogeage d' Ahmed Lahlimi qui n'a rendu aucun compte suite à la falsification du pourcentage des amazighe lors du recensement de 2004, inférieur à ceux qui parlent le français et sa tentative de falsifier le recensement de 2014 en ignorant les critères onusiens dans la mise en œuvre du recensement. Pire il a déclaré aux médias son refus de poser la question relative à la langue maternelle qu'il considère comme grave;

2- La non mise en application de ce qui est dans le rapport onusien révisé et affiné par la section des recensements des Nations Unies au titre de la session des recensements de 2009, qui, concernant les langues, a produit trois types de formulaires relatives à la langue maternelle qui peuvent être groupées lors du comptage et qui sont:

- La langue maternelle, parlée par l'individu dans son bas âge;
- La langue utilisée habituellement, et ce sont la langue parlée actuellement par l'individu ou dans la majorité des cas, dans sa maison;
- La capacité de communiquer avec une langue ou plus.
- Et dans le sillage de la collecte des formulaires de la langue utilisée ou de la langue maternelle, les Nations Unies insiste sur "l'importance des formulaires de chaque langue qui a une valeur numérique dans le pays et non la langue dominante".

3- Le Haut Commissaire, qui supervise le recensement, a violé délibérément deux décisions importantes de l'Etat marocain relatives à la langue amazighe et que sont:

- Premièrement: la discrimination entre les marocains en posant la question relative à la connaissance de l'écriture et de la lecture de l'amazighe posée qu'aux locuteurs amazighophones uniquement, fait qui constitue un viol de l'article cinq de la

constitution marocaine qui a considéré la langue amazighe comme langue officielle et héritage commun pour tous les marocains sans exclusive;

- Une violation d'une décision officielle relative au caractère *tifinaghe* comme caractère d'écriture pour l'amazighe: le Haut Commissariat au Plan a procédé à écrire l'amazighe en caractère arabe dans ses affiches de campagne du recensement, foulant au pied la décision de l'Institut Royal de la Culture Amazighe ainsi que le Dahir Chérifien portant sa création. Ce qui fait pencher l'idéologique par rapport à l'objectivité;

4- Ahmed Lahlimi, Haut Commissaire au Plan, a déclaré, quand il s'est attaqué aux Amazighes qui ont appelé au boycott du recensement, que ce qu'il voulait savoir grâce au recensement est le nombre de citoyens qui écrivent l'amazighe en caractères *tifinaghe*, arabe ou latin. Avant qu'il ne modifie son formulaire de recensement quelques jours pour le conformer à ses déclarations antérieures et duper l'opinion publique en l'amenant à croire que sa réponse satisfait les revendications des Amazighes;

5- La Haut Commissaire au Plan a menacé les citoyens qui boycottent le recensement de poursuite judiciaire et a fait appel aux agents de l'autorité pour accompagner les personnes chargées du recensement pour acculer les citoyens, en plus de la distribution par le Ministère de l'Intérieur de grilles relatives aux maison concernées par l'opération ainsi que le nombre de personnes qui sont remplies quotidiennement par les contrôleurs de terrain qui participent à l'opération de recensement, ce qui constitue une grave violation de la loi et de la charte de recensement;

6- L'exploitation de la religion et des mosquées non pour évoquer Dieu: le vendredi 29 août 2014, le Ministère des *Awqaf* et des Affaires Islamiques a distribué aux prédicateurs des mosquées un discours sur le recensement considéré comme devoir religieux sacré, en plus de la lecture de quelques versets du saint Coran lors de la prière du vendredi comportant le vocale "recensement". Ce qui constitue une exploitation minable de la religion pour appuyer la falsification et donne de ceux qui boycottent l'image de mécréants qui ne respecte pas leur devoir religieux. Et ce n'est pas la première fois que le même ministère mène une action contre les amazighes. Il a ignoré des années durant les plaintes des Amazighes qui, chaque vendredi, font l'objet d'insultes et d'attaques, dans le cadre de l'exploitation de la religion et des podiums religieux en plus de la non intégration de l'amazighe dans ses programmes de lutte contre l'analphabétisme dans les mosquées en se limitant uniquement à l'arabe classique;

7- Le silence des partis politiques et des associations et organismes marocains des droits humains ainsi que les centrales syndicales qui ne se sont pas exprimés contre les violations du Haut Commissariat au Plan et d' Ahmed Lahlimi, violations qui aboutiront à la falsification du recensement général de la population et de l'habitat ainsi que de la dilapidation gratuite de dizaines de milliards de l'argent public du peuple marocain;

Nous appelons tous les cadres du mouvement amazighe ainsi que les représentants des tribus, les militants démocrates au Maroc à continuer activement la campagne de boycott du recensement raciste, et nous confirmons que l'Assemblée Mondiale Amazighe de son côté poursuivra durant les semaines du recensement, sa campagne pour inciter les citoyens au boycott. Et à partir du 21 septembre, après la fin du recensement, elle établira un rapport détaillé sur le déroulement du recensement ainsi que sur les violations du Haut Commissariat au Plan dans tous les secteurs, le rapport

sera envoyé aux instances nationales concernées et aux organisations internationales concernées.

Rachid Raha 8/09/2014